

## Réforme des retraites : voilà la décote !

Dans une interview donnée par M. le Haut Commissaire à la Réforme des Retraites, parue ce matin dans Le Progrès (EBRA), il est fait état de décote et surcote.

Depuis le début des rencontres bilatérales, FO a toujours souligné l'ambiguïté de la notion d'âge légal dans un système en points.

Ce 24 Avril, le HCRR évoque la décote et la surcote.

« Notre engagement est de préserver la liberté de partir à 62 ans, tout en sachant que l'intérêt de l'équilibre du système est que vous partiez de préférence à 63-64 ans, d'où l'idée de surcote et décote »

Or, un salarié sur deux du privé n'est déjà plus sur le marché du travail au moment de faire valoir ses droits à retraite, étant souvent soit au chômage, en ASS (Allocation spécifique de solidarité), ou en invalidité. Pour cela il n'y a d'autre choix que de subir la décote.

Ainsi, comme dans l'accord de 2015 AGIRC ARRCO, que FO n'a pas signé, les plus précaires payeront les surcotes de celles et ceux qui pourront, voudront, rester plus longtemps au travail.

Ceci nous conforte dans notre refus de ce projet de réforme des retraites présenté comme plus équitable.

Paris, le 24 avril 2019

Contact :

**Philippe PIHET**  
Secrétaire confédéral

**Secteur Retraite et  
Prévoyance  
Complémentaire**

✉ [ppihet](mailto:ppihet)

[@force-ouvriere.fr](mailto:ppihet@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.84.32